



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 089-218903466-20231218-2023_058-DE



DÉLIBÉRATION N°2023-058

OBJET : Complément de demande de subvention DETR pour la mise en leds des bâtiments communaux, avec plan de financement

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 15
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 8

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN pouvoir à Anne Sophie DA COSTA, Frédéric GRACIA pouvoir à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE pouvoir à Michel DUCROUX, Christophe GUYOT pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PORA

Vu le décret tertiaire du n° 2019-771 du 23 juillet 2019 posant une obligation de réduction de la consommation d'énergie finale d'ici 2030.

Considérant que pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires, dont l'installation d'équipements plus performants et la mise en place de dispositifs de contrôle et de gestion active.

Dans cet objectif, le Conseil municipal avait validé le projet de passage en LED des bâtiments pour l'année 2023, lors du débat d'orientation budgétaire de cette même année.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider la réalisation de ce projet ainsi que les demandes d'aides financières, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

	DEPENSES	RECETTES		
TRAVAUX	114 187,50	DETR	50,00 %	57 093,75
		Cté Agglomération	13,1363 %	15 000,00
		C E E		non chiffré
		Autofinancement	36,8637 %	42 093,75
Total HT	114 187,50			114 187,50
TVA 20 %	22 837,50			22 837,50
TOTAL TTC €	137 025,00	TOTAL TTC €		137 025,00

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 089-218903466-20231218-2023_058-DE

S²LO

